



Communiqué de presse

Paris, le 25 avril 2018

La ministre de la culture,

Françoise Nyssen, ministre de la Culture, lance la préfiguration d'un Centre national de la musique

A l'occasion du festival du « Printemps de Bourges », premier grand rendez-vous de l'année pour la filière musicale, Françoise Nyssen, ministre de la culture, annonce la préfiguration du Centre national de la musique.

Après la remise, en novembre 2017, du rapport qu'elle avait demandé à Roch-Olivier Maistre sur ce sujet, la ministre a engagé une concertation avec les professionnels de la musique en France.

Ces discussions ont confirmé le soutien au projet de maison commune de la musique, regroupant la musique enregistrée et le spectacle vivant musical, répondant aux grands défis à venir : préserver la diversité de la création face à un mouvement inédit de concentration et de mondialisation, développer la filière musicale en soutenant notre production dans un contexte de concurrence accrue et se donner les moyens de conquérir les marchés internationaux.

Cette ambition prendra la forme d'un établissement public dénommé Centre national de la musique sera créé, en s'appuyant sur le socle que constitue le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz. Il sera chargé de quatre grandes missions de service public : l'observation de la filière musicale, l'information et la formation des professionnels, le soutien économique aux acteurs et le développement international.

Cet établissement mettra en œuvre la politique du ministère en faveur de la musique, sans en être l'instrument exclusif. En particulier, les structures et opérateurs de spectacle vivant dont le modèle repose fortement sur la subvention publique continueront à être soutenues directement par le ministère.

Une mission de préfiguration opérationnelle de cet établissement est confiée à deux députés, particulièrement investis en matière culturelle : Emilie Cariou, députée de la Meuse, Vice-Présidente de la commission des finances, et Pascal Bois, député de l'Oise et membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation.

Cette phase de préfiguration permettra de préparer les textes juridiques nécessaire à la création du CNM, de définir son organisation et sa gouvernance et de préciser ses financements à partir d'une évaluation précise des besoins de la filière. La mission de préfiguration s'emploiera à explorer toutes les pistes de financement envisageables, fiscales et budgétaires, publiques et privées, dans une logique d'accompagnement du développement de la filière.

Elle rendra ses conclusions pour le mois de septembre.